

ABONNEMENTS.

Un mois, 4 fr.
Trois mois, 11 fr.
Par la poste, 15 fr.
En N° 29
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

On s'abonne

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

On lit dans la Gazette universelle d'Augsborg, sous la rubrique de Berlin :

La dernière allocution du pape fait ici une impression plus profonde qu'aucune des allocutions antérieures, même sur l'esprit de ceux qui pensent que la religion n'est qu'une affaire de sentiment.

Ainsi les affaires ecclésiastiques se compliquent, et plus la surface paraît tranquille, plus l'émotion qu'elles causent se concentre dans les cœurs et y dépose des sentiments qui germeront un jour.

On écrit de Hanovre, le 5 août :

On apprend que le conseiller Clenze a remis au président de la cour de justice un mémoire rédigé avec beaucoup de sagesse, au sujet de l'instruction faite contre la municipalité de notre capitale.

On parle de deux notes que de hautes puissances ont envoyées ici au sujet des événements des 17 ou 18 juillet.

Il paraît que le conseiller de cabinet Luthen est destiné à occuper un autre poste.

On écrit de Berlin, en date du 7er août, à la Gazette d'Augsborg :

Notre cabinet est disposé à prendre part aux affaires d'Orient. Les négociations sur cette question sont ici aussi actives qu'elles le pourraient être à Londres et à St.-Petersbourg.

On écrit des frontières de Turquie, 7er août :

Les dernières nouvelles de Constantinople annoncent qu'il y est arrivé aussi bien de Vienne, que de Londres et de Paris, des nouvelles assurances que les puissances respectives ont résolu de tout tenter, pour maintenir l'intégrité et l'indépendance de la Turquie, sous la dynastie actuelle.

Les ambassadeurs turcs à Londres, Vienne et Paris ont reçu l'ordre de revenir à Constantinople, pour présenter leurs hommages au nouveau souverain et recevoir ses instructions.

Des nouvelles de Sibirie d'une date très-récente parlent de troubles qui auraient éclaté sur les frontières méridionales de la Turquie européenne et à Volo.

La circonstance suivante dénote bien la conduite de l'Autriche dans les complications de la question d'Orient. Le contre-amiral de Beldirski, qui commande l'escadre impériale dans l'Archipel, a reçu l'ordre pour le cas où il ne serait pas d'accord avec le commandant de la flotte française, sur telle et telle mesure réclamée par les circonstances, de s'entendre avec le commandant de la flotte anglaise et de se rallier à celui-ci.

Il paraît qu'une partie de la flotte du capitain pacha, consistant en quatre ou cinq bâtiments, a quitté cette flotte avant qu'elle eût atteint Alexandrie, et est retournée à Constantinople.

On écrit de Constantinople, 24 juillet : La plus grande tranquillité continue à régner ici. Cependant

il ne manque pas de gens qui sont fort inquiets pour la capitale, et cette inquiétude paraît même être partagée par le gouvernement, car pour en imposer aux habitants tous les jours la moitié de la garnison est sous les armes.

Comme le bruit avait couru qu'il existait une conspiration pour remplacer le sultan par son jeune frère, et qu'on gardait celui-ci à vue pour l'étrangler à la première manifestation d'émotion, Abdul-Medschid ne paraît plus à ces revues qu'avec ce jeune prince.

Lorsque l'on sut que la flotte turque avait passé aux Égyptiens, lord Ponsomby ordonna de suite à l'amiral Stopford de faire tous les efforts possibles pour tirer cette flotte des mains de Méhémet-Ali.

Il est question que le divan tiendra un grand conseil pour prendre les prétentions de Méhémet-Ali en considération. On pense que la Porte ne prendra pas à cet égard de décision positive ; mais pour ne rien préjuger, elle donnera provisoirement à Méhémet-Ali l'héritage de l'Égypte et d'une partie de la Syrie, probablement pour gagner du temps.

De la frontière de Serbie, 26 juillet. — Un Tartare est arrivé à Belgrade venant de Constantinople. Il a apporté la nouvelle que la Porte-Ottomane a reconnu le prince Michel, fils de Milosch, successeur de ce dernier. On attend d'heure en heure des nouvelles de ce prince. Le prince Milosch n'ayant pu continuer son voyage en Russie, on en conclut que le cabinet de St.-Petersbourg n'est pas disposé à appuyer ses prétentions.

Belgrade 19 juillet. — En vertu d'une résolution prise par le sénat de la Serbie, et qui a été adoptée par la régence, on vient d'arrêter le frère du prince Milosch, qui est fortement compromis dans la révolution. Une enquête criminelle est dirigée contre lui.

ANGLETERRE. — Londres, le 9 août.

L'exportation des lingots continue ; du 1er au 7 courant, il paraît d'après des relevés exacts, que l'exportation des pièces d'or a été de 5,859 onces, et 4,100 onces d'or en barres. L'exportation de l'argent en espèces a été de 89,604 onces, et en barres de 24,360 onces.

Malgré l'élévation du taux de l'argent, aucune branche de commerce ne s'est encore développée comme on aurait pu s'y attendre. Il est impossible que des maisons pourvues de faibles capitaux continuent à payer l'intérêt au taux de 10, 15 et même 20 pour cent comme la plupart sont forcés de le faire.

Les changes étrangers n'ont pas varié hier des prix de la veille, mais les affaires qui se sont faites ont été très-considérables. Vers la fin de la bourse il y avait une tension à ressaisir les anciens prix, en conséquence nous devons nous attendre à une hausse la semaine prochaine à moins que quel que événement imprévu ne vienne changer la marche des événements.

Scuilleton.

SCÈNE DE LA VIE MILITAIRE.

UNE EXECUTION DANS L'ILE DE MALTE.

Frank Willis était sous-lieutenant ; Majendie, capitaine, Willis avait une femme.

Un jour, des bruits outrageants coururent. Willis rencontra Majendie et le trouva.

C'était une affaire de conseil de guerre. Le conseil venait d'avoir lieu. La sentence avait été prononcée. Une conversation s'établit entre quelques officiers.

Quelques réflexions mélancoliques, comme la circonstance, étaient jetées de temps à autre sur le sort de Willis.

Le major Vernon, que chérissait Willis, s'adressa au jeune Arthur Stanley :

Vous, Arthur, neveu et héritier du général, vous pouvez lui parler, être écouté de lui.

Rendez-nous tous deux près de lui maintenant, et appuyons de nos prières et de nos arguments cette pétition signée de la moitié de la garnison, du régiment tout entier, hélas ! et de Majendie lui-même qui j'en suis sûr, donnerait son bras droit pour être libre de retirer sa plainte.

Allez, et que le ciel vous fasse réussir ! s'écrièrent à la fois tous les officiers ; nous resterons ici pour savoir le résultat de cette démarche.

Sir Ralph entendit avec une indulgente et affectueuse attention l'exposé succinct que lui fit le major Vernon des services et de la bonne conduite du soldat condamné, et des droits qu'il avait, par sa naissance, à l'affection du régiment, et, par son mérite personnel et sa manière de servir, à celle de son général.

Lui-même reprit l'affaire dans tous ses détails, sans chercher à rien dissimuler de la reconnaissance qu'il portait à l'ami du fils qu'il avait perdu et au défenseur malheureux de ce fils bien-aimé.

C'est de bon cœur, dit-il en terminant, que j'accéderais aux vœux du corps, surtout quand ils me sont exprimés par un intermédiaire qui m'est personnellement aussi agréable que le major Vernon ; mais un devoir supérieur m'ordonne de fermer l'oreille à cet appel. Les intérêts du service exigent qu'une infraction si grave à la discipline soit punie de toute la rigueur des lois militaires, et l'opinion publique ne peut céder à l'influence des affections privées.

En un mot, Vernon, malgré tout ce que je dois d'égards à vos représentations, et même à celles d'Arthur, qui comprend aussi peu l'importance de ce qu'il demande que s'il était question du plus frivole objet, je sens que je me compromettrais gravement moi-même si je montrais la moindre indulgence dans une affaire qui intéresse de si près le maintien de la discipline militaire.

Vernon, ancien officier d'état-major, était trop bien initié dans le mys-

tère des réponses officielles pour céder à ce premier refus. Il paraît ne le considérer que comme une autorisation de recommencer son récit, et d'exprimer d'une manière plus pressante encore le tendre intérêt que la générosité de Willis, son courage et ses honorables sentiments, comme soldat et comme homme, excitaient en sa faveur dans toute la garnison, « jamais ajouta-t-il un acte de clémence ne sera mieux à sa place, jamais il ne trouvera plus d'accueil. »

Mais le général Stanley fut inflexible, et sans dire qu'il avait avec fermété, il combattit tous les raisonnements. « Mon cher ami, répliqua-t-il, vous avez à faire à un vieux soldat, à un homme auprès duquel les qualités que vous dépeignez ont un crédit plus qu'ordinaire. Jugez donc de ce qu'il doit lui coûter pour persévérer, en cette occasion, dans l'entière exécution de son devoir, et n'ajoutez point aux peines qui l'accablent et qui, par des sollicitations qui doivent rester vaines, le captivent et le soignent, par des doutes et le vieux général en élevant la voix, de contenir ces mouvements d'impulsions et d'émotions, et de dédain : car je suis parfaitement sincère en parlant de mon devoir en cette circonstance comme du plus pénible et du plus douloureux de tous les devoirs. Pour être court, Vernon, la chose est impossible, Willis doit mourir. »

Le vieillard parcourut la salle en tous sens pour retrouver sa voix perdue pendant qu'il insinuait quelques circonstances relatives à la fois à l'homme à qui Willis était sacrifié, et sous l'accusation duquel il allait mourir, et à l'aimable et jeune épouse du soldat condamné. Elles émuèrent le vieux gouverneur, sans pouvoir ébranler sa résolution. « Maintenant, Vernon, honneur, ajouta-t-il en prenant affectueusement la main du major, pardonnez-moi mon apparente ingratitude, et croyez que j'apprécie également vos droits à mon indulgence et à la mesure pleine de délicatesse que vous avez mise à les faire valoir. Et vous, Arthur Stanley, si cela peut vous être agréable, apprenez que ma sympathie pour le pauvre Willis ne le cède en rien à la votre. »

« Eh bien ! » crièrent vingt voix en même temps, au moment où les deux amis rejoignaient leurs camarades, plongés, en les attendant, dans une impatiente anxiété.

Vernon secoua la tête. « Inexplicable, répondit Arthur avec véhémence : Frank Willis n'a plus qu'à mourir ; et il saura mourir, mourir, comme un homme. »

Le roulement du tambour et les lumières qui s'éteignaient de toutes parts avertirent les officiers qu'il fallait se séparer. Ceux qui avaient à sortir des portes de la citadelle, observèrent que le qui vive des factionnaires était prononcé d'une voix chagrine. Ceux qui se rendirent aux casernes remarquèrent que les hommes rassemblés par groupes, aux points de réunion des différents détachements, observaient entre eux un douloureux silence, ou poussaient à voix basse une inquiète conversation. Pas un accent de gaieté dans ces lieux ordinairement animés par la joie ; pas un fragment de ballade anglaise ; pas un couplet de chanson du pays ne sortait de la porte entr'ouverte des chambres. Les femmes, faisant trêve à l'expression ordinairement

La chambre des lords vient de rejeter un bill relatif à la répression de la traite des noirs faite sous pavillon portugais, congu en des termes tels que lord Wellington et d'autres membres n'ont pas craint de dire que c'était une véritable déclaration de guerre contre le Portugal. A la date des dernières nouvelles de Lisbonne, on connaissait la représentation du bill, mais on ignorait le rejet.

Voici ce que le journal officiel de Lisbonne a publié dans son numéro du 29 juillet relativement au différend qui existe avec l'Angleterre :

Le gouvernement d'une nation éclairée et puissante vient de proposer contre une autre, qui est l'une de ses plus fidèles et plus anciennes alliées, une mesure hautement offensive du droit des gens. Nous apprenons avec peine que lord Palmerston a présenté au parlement un bill par lequel la navigation portugaise serait à la merci et dépendrait de la volonté arbitraire des croisières anglaises auxquelles on accorderait une autorisation absolue de visiter tous les navires portugais qu'on suppose pouvoir faire le commerce des esclaves. Cette mesure, qui en fait du droit international ne devait être prise que d'un commun accord, est un des événements les plus extraordinaires de l'Europe.

Le gouvernement portugais a constamment et sincèrement fait savoir qu'il désire l'abolition de l'esclavage, et il n'a rien négligé pour atteindre ce but. Si un traité définitif n'a pas encore eu lieu entre le Portugal et l'Angleterre, ce n'est pas la faute du premier, mais bien celle de l'Angleterre, qui, en refusant de signer les conventions qu'on avait faites à cet égard, a prétendu y introduire des conditions inadmissibles et incompatibles avec l'honneur de la nation portugaise.

Pourquoi l'Angleterre, qui ne craint pas d'entacher son pavillon en assujettissant la navigation portugaise aux croisières anglaises, qui seront en même temps juges et partie dans la prise, ne fait-elle pas la même chose envers les navires des autres nations ? Un navire russe, qui fut pris ayant des esclaves à bord, est aujourd'hui dans un des ports d'Angleterre ; et des navires américains, pris pour le même motif, ont été amenés à New-York. Pourquoi, dans des circonstances identiques, l'Angleterre n'agit-elle pas de la même façon ? Est-ce parce que le Portugal n'a pas une armée de 200,000 hommes et 80 vaisseaux de ligne ? Nous ne pouvons admettre un semblable motif, il serait trop injurieux pour le caractère de la Grande-Bretagne.

Les faits prouvent malheureusement que notre ancien allié a des intentions différentes de celles que nous attendions de lui ; en divers endroits de nos provinces d'outre-mer, la bannière portugaise a été insultée par les forces britanniques. A Bolana, les Anglais se sont montrés en hostilités ouvertes, et sur plusieurs points de l'Inde ils cherchent à indisposer le pays contre le Portugal, ce qui ferait croire qu'ils tendent à la domination exclusive de l'Inde. Nous ne pouvons croire que la nation qui veut marcher à la tête de la civilisation, foule aux pieds les droits les plus sacrés pour augmenter son pouvoir et favoriser ses intérêts.

Le gouvernement de S. M. T. F. aurait pu, il y a longtemps, se justifier en publiant les documents relatifs aux négociations qui ont eu lieu sur la traite des noirs ; il ne l'a pas fait par égard pour le gouvernement britannique ; mais s'il voulait bien ne pas jeter le gant, il doit au moins le ramasser ; ainsi le gouvernement de la reine va-t-il publier ces documents sur lesquels il désire être jugé ; il en appelle à la décision et au caractère généreux de la nation britannique ; mais il en appelle aussi à l'Europe entière dont l'opinion est le jury suprême pour les différends qui surgissent entre les nations.

FRANCE. — Paris, le 12 août.

Hier, dans la soirée le roi a reçu l'ambassadeur de Turquie. Hier, l'ambassadeur de la Porte est allé avec ses secré-

bruyante de leur tendresse maternelle, appelaient leurs enfants à voix basse, et les serrant dans leurs bras, elles affectaient de les gronder pour dérober les larmes qui roulaient dans leurs yeux.

Une seule chambre, parmi toutes celles de cette vaste façade, était restée fermée pendant tout le jour, et son étroite enceinte paraissait encore plus tristement silencieuse qu'aucun autre lieu du quartier. C'était la chambre de Bessy Willis, dont les heures, dorénavant comptées, s'écoulaient rapidement dans un sombre et muet désespoir.

Trop sûr que la santé de sa femme lui épargnerait l'amère agonie d'un adieu, puisque sa faiblesse la fixait sur son lit de mort, Willis pouvait d'autant mieux conserver la ferme attitude qu'il n'avait cessé de montrer depuis son arrestation. Jamais il ne s'était abusé sur le sort qui l'attendait. Fils de soldat, né soldat, il comprenait toute l'exigence de la discipline militaire et il pensait si peu à recourir en grâce, il aurait si difficilement échangé une mort honorable contre les verges ou l'emprisonnement, qu'il n'avait pas fait le moindre effort pour éveiller dans ses juges le sentiment des égards que réclamaient ses anciens services.

Et il fallait mourir ! les fers qui pesaient sur ses jambes, les épais barreaux de la fenêtre de sa prison, qui laissaient pénétrer quelques pâles rayons du soleil, sa solitude profonde, tout se réunissait pour lui rappeler que sa triste existence était près de finir ! Il aurait pu mourir dans des temps plus heureux ; il aurait pu tomber sur un champ de bataille, car il avait figuré sur plusieurs, et toujours avec distinction ! Mais si telle eût été sa fortune, il ne serait pas revenu triomphant dans cette Angleterre bien-aimée ; et dans un de ses hameaux les plus retirés, il n'aurait point connu Bessy, et juré à son vieux père, pour vaincre sa répugnance et obtenir sa fille, de la protéger et de l'aimer toujours, serment qu'il n'avait, hélas ! que trop faiblement rempli ! Tels étaient les mélancoliques souvenirs auxquels se livrait le prisonnier, lorsque la présence du major Vernon vint l'arracher à cette douloureuse rêverie.

« C'est moi, Willis, lui dit-il d'une voix douce ; c'est votre ancien camarade qui vient vous dire un éternel et dernier adieu. »

« Votre honneur dit la sagesse et la bonté mêmes, répondit Willis, essayant de presser les genoux de son chef. Vous avez toujours été parfait pour moi, major Vernon, et mon sort serait différent si j'avais, suivant vos avis, contenu mon caractère trop ardent. »

« Asseyez-vous, dit Vernon ; vous avez besoin de repos. »

« Non, monsieur, repartit Willis, affectant l'accent de la gaîté ; mon repos devancera le vôtre ; et quand l'ombre du cadran tombera sur midi, la tête de Frank reposera dans un sommeil aussi profond que celui que goûtent nos braves camarades qui sont restés aux Quatre-Bras. »

A ce propos trop léger, peut-être, Vernon répondit d'un ton grave : « Je suis venu, Frank, pour savoir si vous n'avez pas quelques ordres qu'un ami peut exécuter. Ne vous ayant jamais trompé par des espérances de grâce, j'éprouve en cet instant moins d'embaras à prier vos amis de vous annoncer que même vos plus ardens amis ont cessé d'en conserver. Willis, vous devez mourir demain ! »

laire notifier au roi Louis-Philippe la mort de son souverain Mahmoud II. Suivant l'usage, M. le ministre des affaires étrangères était à côté du roi. Louis-Philippe a répondu qu'il maintiendrait l'intégrité de l'empire ottoman. (Commerce.)

On lit aujourd'hui dans le journal l'Univers : « Aucune résolution n'a encore été prise dans le conseil au sujet des affaires d'Orient. Les ministres se sont réunis hier, vendredi, aux Tuileries où, après une longue discussion, rien n'a encore été décidé. Aujourd'hui, à midi, il y a eu une nouvelle délibération aux Tuileries où le roi est arrivé à onze heures.

« Cinq ministres, assure-t-on, se sont prononcés pour des mesures promptes et énergiques, ce sont : MM. Passy, Teste, Willemin, Dufaure et l'amiral Duperré; les quatre autres, ralliés à l'opinion du roi, sont : MM. Soult, Schneider, Duchâtel et Canin-Gridaine. On voit que le conseil s'est partagé d'après les deux nuances qui le composent, centre gauche et centre droit. Les cinq membres qui forment la majorité ont promis de rester fermement unis et de ne pas céder. Nous verrons bien. »

— Le Journal des Débats examine la question linéaire, et dit entr'autres :

« La France a beaucoup de raisons pour éviter tout ce qui est de nature à porter préjudice à la Belgique. Il y a entre les deux pays plus qu'une alliance. Ils sont unis par une étroite solidarité politique. La France a beaucoup fait pour le royaume de Belgique. Elle l'a mis au monde; elle l'a délivré de la présence de l'éléphant orangiste, qui bravait ce jeune état du haut de la première de ses forteresses. Elle doit s'applaudir de ce sacrifice quoique la dose de reconnaissance dont elle a été payée soit, il faut le dire assez mince. Cette solidarité politique qui subsiste entre les Belges et nous, il est à souhaiter qu'elle donne lieu bientôt à une solidarité commerciale. Tel doit être le point de départ de nos réglemens commerciaux à l'égard de la Belgique.

Ce journal soutient ensuite qu'il est assez indifférent pour la Belgique de se voir exclure provisoirement du marché français dont les nouvelles métriques ont déjà mis en grande partie les anglais en possession. Le nouveau tarif est un débat avec l'Angleterre et non avec la Belgique.

Du reste, ajoute-t-il, il faut désirer de nouvelles négociations douanières avec la Belgique, attendu qu'elle n'a presque rien concédé à la France. Ici, il cite les vins, eaux-de-vie, draps, et la contrefaçon littéraire. Il voudrait pour la suite une union de douanes comme celle de l'Allemagne.

On écrit de Constantinople, 25 juillet : La Saltane-mère, dont on n'avait guère entendu parler du vivant de Mahmoud, montre une activité et une force d'esprit extraordinaires. Elle acquiert une grande influence sur les affaires et assiste presque régulièrement aux séances du conseil d'état; il paraît que c'est principalement elle qui, en s'appuyant sur l'axiome *si vis pacem, para bellum*, a réussi à faire reprendre activement les armemens.

Depuis plusieurs jours volent de bouche en bouche divers bruits de nombreuses et sanglantes exécutions qui auraient eu lieu secrètement. J'ai pris, autant que possible, des renseignements exacts à ce sujet, et je crois pouvoir affirmer que le gouvernement s'est vu dans la nécessité de venir, pour donner un exemple terrible, à ce moyen extrême, mais que le nombre des victimes s'élève tout au plus à 25.

Il est clair comme le jour qu'il y avait des menées dans le sens de la réaction; il est de fait par exemple, que quelques Turcs ont porté l'audace jusqu'à parcourir les rues, pendant le jour ayant les manches retroussées et exposant à tous les regards leurs bras nus tatoués des insignes des janissaires, ce qui n'avait évidemment d'autre but que de relever le courage des anciens janissaires et de leurs amis, et ce qui, suivant toute apparence, ne s'est pas fait sans préméditation. Si l'on rapproche de ce fait quelques autres circonstances, notamment les démarches faites pour acheter de la poudre, démarches qui ont fait arrêter plusieurs individus, l'assertion ci-dessus paraît justifiée.

La sévérité du gouvernement semble couronnée du succès le plus complet; toutes traces de mécontentement et de rébellion ont disparu depuis. (G. de Cologne.)

HORRIBLE ANXIÉTÉ.

Jeudi, vers dix heures du matin, des cris d'effroi, partis des environs de la Halle, à Paris, annonçaient qu'un événement grave venait d'avoir ou allait avoir lieu. En effet, sur le toit de la maison formant l'angle de la pointe St-Eustache et de la rue Montmartre, un ouvrier employé aux réparations avait perdu l'équilibre, et glissant sur les tuiles, courait le risque d'être précipité sur le pavé. Assez heureux cependant pour gagner la corniche placée entre le troisième et le quatrième étages, il essayait

de s'y maintenir; mais la corniche, récemment construite en plâtre, s'éroulant sous ce poids inaccoutumé, dans une longueur de huit à dix pieds, eût infailliblement entraîné avec elle le malheureux ouvrier, si le hasard ne lui eût fait rencontrer sous sa main gauche un des crampons en fer, que l'on emploie dans ces sortes de constructions pour lier entre eux les matériaux.

Mais cette fois encore l'espoir du malheureux, ainsi penché sur l'abîme est trompé; le crampon fléchit; il ploie, il va rompre et céder... Du bras droit, l'ouvrier saisit la gouttière qui, elle-même, ne descend qu'au troisième étage; il n'en est plus qu'à quelques pouces... mais, à chaque seconde, le danger devient plus imminent, et chacun dans la rue, retenait son haleine, prévoyait une catastrophe inévitable. « Des matelots! de la paille! des couvertures! » crie-t-on de toutes parts; et les spectateurs, immobiles d'effroi, restent là, les yeux fixes, la poitrine haletante, incapables de trouver une parole, de faire un mouvement.

Cependant les forces du patient s'épuisent, une sueur livide couvre ses membres, une minute encore et le malheureux va tomber brisé aux pieds de la foule qui ne peut le secourir. Enfin ses camarades se dévouent; au pas de course, ils gagnent le quatrième étage, lancent à leur ami une corde à nœuds. dont ils tiennent le bout; mais pour s'en saisir, il faut que le patient abandonne un de ses deux soutiens, et s'il les quitte, il tombe.

Tout-à-coup un jeune ouvrier, emporté par un mouvement sublime, gravit le toit, descend sur le rebord, et, au risque de se tuer vingt fois, il se penche sans hésiter, saisit par les cheveux l'infortuné dont il a juré de sauver les jours, et le soulevant avec efforts, il lui offre le moyen de s'emparer de la corde qui doit être pour lui une ancre de salut. Alors ses camarades, le remontant, le mettent bientôt en lieu sûr et l'embrassent aux acclamations de la foule. Aussitôt, par un mouvement spontané, ouvriers et public, tous se précipitent dans l'église Saint-Eustache, où ils rendent grâce à Dieu du secours accordé au malheureux si miraculeusement sauvé. (Gaz. des Tribunaux.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 4 août : M. Droyn de l'Hoys, premier secrétaire de l'ambassade de France, et chargé d'affaires jusqu'à l'arrivée de M. le marquis de Rumigny, est arrivé à Madrid dans la soirée du 2. M. Droyn est descendu à l'hôtel de l'ambassade, en attendant qu'on lui prépare son logement. Il sera reçu par la reine demain, et prendra possession de l'ambassade. M. Eugène Périer quittera sous peu de jours Madrid pour se rendre à Turin, où il a été nommé premier secrétaire.

Le Correo Nacional, à propos de la discussion de la chambre des lords du 25 juillet, continue à conjurer les grandes puissances de s'entendre pour pacifier l'Espagne.

— On écrit de Bayonne, le 8 août : Rien de nouveau le 5 au quartier-général de don Carlos à Tolosa.

Les lords Ranelagh et Manner et le marquis de Granby sont arrivés hier dans cette ville, après avoir visité le quartier-général de don Carlos. Ils ont tout observé au quartier du prétendant.

Voici le texte d'une dépêche du général Montenegro à Cabrera, en date du 20 juillet, mise le 23 à l'ordre du jour de l'armée par le général Maroto :

Ordre du jour général de l'armée du 25 juillet au quartier-général d'Orozco.

« S. M. a été surprise en voyant insérées dans les journaux révolutionnaires et étrangers, deux lettres adressées à sa royale personne, l'une par V. Exc. et l'autre par don José Arias Tejero. Dans ces correspondances interceptées par l'ennemi, on cherche à contester la liberté personnelle du souverain, bien qu'il l'exerce dans sa plénitude entière, il gouverne librement et spontanément ses loyaux peuples et il dicte les mesures propres à sauver ceux qui gémissent encore sous le joug accablant de l'usurpation.

« Il résulte du *factum* d'Arias, que non-seulement il a rompu son ban, mais qu'en outre il a supposé une autorisation royale, au moyen de laquelle il a surpris la religion de V. E. en lui persuadant qu'il avait reçu des instructions précises du monarque, cherchant ainsi à détourner V. Exc. de l'obéissance à son gouvernement; ce serait en effet le plus grand triomphe que pourrait obtenir la révolution dont Arias, par cette conduite, prouve évidemment qu'il est le plus ardent partisan, tout en invoquant avec sacrilège les noms de Dieu et du roi.

un orphelin! Faites-en un bon soldat, monsieur, s'il vous plaît, à moins que la tâche de son père ne retombe aussi sur lui. Mais non, s'écria-t-il en se redressant avec orgueil, malgré l'erreur d'un moment, la vie de Frank Willis est exempt de tout reproche!

« Nous le savons, nous le reconnaissons, répliquèrent à la fois sir Ralph et Vernon. Soyez sans inquiétude pour votre enfant. Mais dites-nous ce que nous pouvons faire de plus pour votre consolation. Et d'abord, dit le général, en touchant de son pied les fers de Frank et appliquant le géolier, d'abord ôtons ceci; nous connaissons notre homme, et nous pouvons en répondre.

Aux efforts qu'on fit pour détacher les fers, Willis parut ressentir une vive douleur. « Qu'est-ce? » dit Vernon au géolier, qui ne craignait plus de montrer pour son prisonnier une sympathie qu'il voyait partagée par ses supérieurs.

« Les fers ont rouvert une ancienne blessure, » répondit le géolier, et Vernon se souvint alors que Willis avait eu l'os de cette jambe brisé par une balle à l'affaire de St-Sébastien, dans la périlleuse lutte qu'il soutint pour défendre son cher Edouard Stanley. Tous les yeux témoignèrent un profond intérêt.

« Général, dit Frank, en s'approchant de son vieux commandant avec une modeste assurance, inspirée par l'idée que toutes les distinctions de la terre étaient entre eux près de finir, ne vous affligez pas sur moi. Le bien du service voulait un exemple; vous l'avez donné. Un noble et généreux caractère vous a suggéré ensuite de compenser la sévérité de cet exemple par un témoignage de bonté; vous l'avez aussi donné, monsieur, et à un cœur, croyez-le bien, qui n'en laisse rien perdre. Je meurs consolé, fier, je puis le dire sachant que mon fils ne sera point sans père ni ma pauvre veuve isolée et sans amis. Adieu, messieurs, continua Willis, remarquant que même le plus sévère de ses auditeurs était profondément touché; ne prolongez pas votre douleur pour celui que le monde rejette. Le père O'Halloran ne m'abandonnera pas ce soir, ni, je l'espère demain matin.

« Adieu, Frank, et que Dieu soit avec vous! dirent solennellement les deux officiers en sortant du cachot; et le vieux Stanley, cédant à sa faiblesse et à son émotion, prit le bras de son ai-de-camp pour parcourir les détours des passages voûtés.

Le coup de canon du matin retentit pesamment dans le port en même temps que les premières lueurs de l'aurore éclairèrent les Bais; et bientôt la garnison entière se réunit, en tenue, pour la douloureuse fonction qui devait avoir lieu. Les sourds roulements d'un tambour voilé résonnaient d'instants en instants comme un soubresaut de la mort. Trois fois le beau régiment auquel Willis avait appartenu fit le tour de la place d'armes, aux accents prolongés des trompettes, qui mesuraient à marche funèbre. Enfin, leur bruit cessa, et on n'entendit plus qu'une voix, la voix d'un vieillard récitant la prière des morts.

Seul, la tête nue et revêtu de l'uniforme de son corps, Willis suivait le ministre, que précédait un détachement du régiment dans les rangs duquel il avait si souvent couru à la victoire. Maintenant il ne courait plus; son pas

« La dignité du monarque et le soin du triomphe de sa cause exigeaient que les effets fâcheux qui peuvent résulter de la lecture de ces écrits, soient neutralisés. S. M. a jugé à propos de décider; que don José Arias Tejero est et demeure des à présent destitué de sa dignité de conseiller en Castille et de tous les autres honneurs que sa royale bonté avait dignement lui conférer et dont il a fait un criminel abus; que V. Exc. fasse partir, d'abord escortés, ledit Arias et le nommé Alvarez Arias et autres, qui, avec ce premier, ont franchi la limite de la frontière française, et qu'ils soient remis, sous la plus étroite responsabilité, au commandant général de la Catalogne, chargé de les faire conduire dans la même forme à la frontière.

« Enfin, pour écarter tout motif d'inquiétude qui pourrait occasionner à sa loyale armée et à ses peuples, la perturbation sur ladite frontière de France, de tous ceux qui ont été compris dans la mesure de bannissement avec le révolutionnaire Arias Tejero, le roi veut qu'ils aient à s'interner dans ledit royaume dans un bref délai, sous peine, par ceux qui ne le seraient pas de se voir privés de leurs emplois et des distinctions qu'ils ont dues à la souveraine munificence.

« Le roi veut que sa présente résolution royale qu'il rend également notoire à V. E. par lettre autographe, s'exécute, sans le moindre retard; et S. M. compte que V. Exc. jaloux de sa réputation et de sa gloire acquise par des victoires aussi signalées, que nombreuses, ne permettra pas un seul instant que rien vienne ternir au moindre degré, le lustre de son honorable carrière militaire, de sa fidélité et de sa constante obéissance à sa souveraine autorité, dont le gouvernement est l'organe; et elle espère qu'afin de tranquilliser son esprit, V. Exc. prendra les mesures les plus convenables pour lui faire savoir par une voie sûre et sans le moindre retard, que sa dite volonté a été accomplie.

« Dieu garde V. Exc. Signé MONTENEGRO. « Quartier-général d'Orozco, le 25 juillet 1839. » RAFAEL MAROTO. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 13 août.

Dans l'avant dernière nuit vers minuit, un incendie s'est manifesté au Petit Rempart, près de la porte d'Anderslecht, dans le magasin du sieur Vankerckhoven, cabaretier, à la Couronne, près de l'hôtel-de-ville. La maison a été entièrement réduite en cendres, ainsi que les bières et tonneaux vidés qu'elle contenait. Heureusement ce bâtiment se trouvait isolé des habitations, car on ne sait où le feu aurait pu s'arrêter tant sa intensité était violente. Les conjectures varient sur la cause de ce sinistre que probablement la justice éclaircira. Ce magasin était assuré.

« Voici des détails plus circonstanciés sur cet incendie : « Près de quinze cents tonneaux, dont les trois quarts étaient de la bière de lumbiek et de furo, sont totalement perdus ainsi que le bâtiment dans lequel ils étaient déposés.

« L'intensité du feu était telle que des personnes ont aperçu les flammes à quatre lieues de la ville. Les prompts secours sont arrivés immédiatement sur les lieux, ont pu heureusement préserver les bâtiments voisins les plus exposés à l'invasion des flammes.

« Les premières pompes à feu arrivées de la caserne des pompiers, au Vieux-Marché, ont été un instant, d'après ce que nous rapporte, alimentées avec de la bière, jusqu'au moment où l'on put avoir de l'eau en abondance.

« Le feu n'étant pas encore entièrement maîtrisé à 6 heures du matin. Les pompes fonctionnaient encore à 8 heures.

« On suppose que l'incendie aura commencé à l'étage supérieur du magasin où se trouvaient des tonneaux vides. Les ouvriers tonneliers y avaient encore travaillé jusqu'à 7 heures du soir, mais il n'y a rien de positif sur l'origine de ce sinistre. »

« M. le ministre des travaux publics est parti avant-hier de Bruxelles pour le Luxembourg. Son absence se prolongera jusqu'à la fin du mois.

« M. Martin (du Nord) a employé les journées d'hier et d'avant-hier à parcourir et examiner nos chemins de fer, et il s'est montré très satisfait. Dans la journée du dimanche, il a consacré deux heures à voir dans tous ses détails la station centrale de Malines.

« M. Martin (du Nord) est parti hier pour Liège, d'où il ira jusqu'à Cologne; là il descendra le Rhin, traversera la Hollande et reviendra en Belgique, pour suivre le chemin de fer jusqu'à Ostende.

Bruxelles, le 13 août. (2 heures). — Les obligations de l'Etat ont tenu tant de faveur à l'étranger, qu'il faut bon gré mal gré, leur suivre l'impulsion donnée à Paris et à Londres. Nos trois emprunts étaient

était tranquille, mesuré, plein d'assurance; et sa figure grave et pâle paraissait assez qu'il savait marcher à la mort.

Dans cette foule assemblée pour voir tomber un homme et recevoir l'enseignement de sa mort, plus d'un cœur battait péniblement; celui de Willis était calme. Bien des larmes étaient douloureusement comprimées au spectacle solennel de ce sang répandu par la loi; celles de Frank, doucement retenues, semblaient aspirer les derniers souffles de l'air. Bien des yeux s'efforçaient de retenir de grosses larmes qui pouvaient accuser la faiblesse, mais ceux de la victime étaient tout à tour dirigés avec bienveillance sur ses anciens camarades ou levés humblement vers le ciel, où il espérait que son sacrifice ne serait pas rejeté.

L'instant fatal approchait. Le major Vernon, chargé de commander le régiment, donnait des ordres contradictoires, semblait indécis et troublé pour la première fois ne fut pas maître de lui-même. Le jeune officier placé de Majendin, qu'un ordre prudent du général avait détaché sur la côte, cédant à une poignante douleur, ne put rester à son poste. Un silence profond et religieux tendait son deuil sur toute la scène; ceux-mêmes qui spectateurs que la curiosité seule appelait à l'exécution, fixés et immobiles, n'osaient pas respirer; et le maintien soumis et discipliné des soldats contrastait avec les sentiments qui agitaient leurs cœurs.

Et cependant, du sein de cette multitude si péniblement affectée, un murmure ne s'éleva, pas un mot d'emportement ne s'échappa. La même fixation sur son dernier asile, sa bière, que partaient d'un côté, lui quait de ses camarades, contenant aux paroles qui promettaient une joie après la mort.

Mais la dernière phrase de l'exhortation chrétienne vient d'être prononcée. Une voix sévère a retenti, l'ordre est donné. Une compagnie d'infanterie légère, dont Willis faisait partie s'avance, et dans la même seconde, un bruit simultané d'une décharge qui fend tout à coup l'air, on vit la figure de Frank recouverte en partie d'un bandeau, s'élever par-dessus la terre et tomber aussitôt sur le sable papillonnant et sans vie.

Moins d'une heure après les régiment rentrait à ses quartiers aux bruyants des fanfares guerrières. Les femmes, pensant à Bessy, se trouvaient de ces accents cruels; mais déjà leur pieuse inquiétude se transformait sans objet.

Après le roulement du matin, Arthur Stanley avait conduit près d'une jeune et compatissante épouse d'un de ses camarades, et tous deux, chers sur son lit, cherchaient à verser quelque baume au sein de l'affligée. Les premiers lueurs du jour commencent à pénétrer dans le département. On distinguait les femmes qui vêtait assomées, leurs doigts appuyés sur leurs lèvres indiquaient qu'elle était assomée, examinant les mains pâles de la malade, étendues sur la couverture, reconnut que son repos était éternel. En effet Bessy était morte. Elle récemment que son nourrisson était encore attaché à son sein. Ses premiers sons du tambour du matin, en donnant le premier signal des près funèbres, avaient aussi marqué sa fin; et avant qu'il eût pu autre fois retentir, la femme du soldat reposait avec lui dans un tombeau.

demandés à des prix en hausse, mais on ne trouvait point de vendeurs. Rien en actions industrielles et financières.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 5/4, 5 p. c. 101 5/4 A. 4 p. c. 91 5/4 A., 5 p. c. 71 5/8 A. Société Générale titres en nom B. 750 P. Société de Mutualité 1052 50 1061 25 (105 1/4 1/8) A., Banque de Belgique 747 50 (74 5/4) A.; Société de commerce 1160 (116) P.

L'actif espagnol est un peu mieux tenu à cause du cours de Paris, on le cote 18 1/8 A.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 18 1/16 1/8.

LIÈGE. LE 14 AOÛT.

Vu la solennité de la fête de l'ASSOMPTION, le Journal ne paraîtra pas demain.

Nous avons eu occasion de voir les travaux considérables que la Compagnie du gaz fait exécuter, rue Jonfosse, pour la cure et le placement d'un troisième gazomètre qui pourra contenir 52,000 pieds cubes de gaz.

Les proportions vraiment gigantesques de cette cuve, dans la construction de laquelle il est entré près d'un million de briques, attirent l'attention de tous les passans. L'échafaudage qui doit servir à monter le gazomètre, présente l'aspect d'une forêt de sapin.

D'après ce que nous a dit le membre de la Compagnie, qui dirige cette grande entreprise, le gazomètre, confectionné dans les ateliers de Grivegnée, arrivera la semaine prochaine en quinze parties détachées qui seront assemblées sur place; cette opération durera environ deux mois. Un pont en fer d'une grande légèreté et fort élégant jeté au-dessus de la rue Jonfosse, doit incessamment réunir les deux usines de la Compagnie.

Lundi, il y a eu un banquet au nouveau Casino, à l'occasion de l'ouverture de ce bel établissement, unique peut-être en son genre, par les vastes salons qu'il réunit et leur bonne distribution, ainsi que par le jardin pittoresque qui l'entoure et qui se prolonge jusqu'au haut de la montagne d'où l'on jouit de la vue sur toute la vallée de la Meuse.

M. Prosper Noyer, qui va partir pour Rome, est remplacé au ministère des affaires étrangères par un membre de la députation permanente du conseil provincial d'Anvers, qui prendra le titre de directeur des consulats.

M. Constant Materne est nommé directeur des relations politiques au même ministère.

M. Materne remplit en ce moment les fonctions de secrétaire général des affaires étrangères.

PONT SUR LA MEUSE. — Les travaux du pont qu'on construit sur la Meuse, au Rivage-en-Pot, sont poussés avec la plus grande activité. La plate-forme de la première pile a été placée, il y a quelques jours, et déjà elle est dégarinée des bordages du caisson. La seconde plate-forme, comme la première, construite en chantier, à terre, garnie des bordages du caisson, a été lancée dans la rivière, avant-hier, à six heures du soir, en présence de MM. les ingénieurs Simons et de Ridder, père, qui étaient accompagnés d'un ingénieur français qui voyage en Belgique pour étudier nos chemins de fer.

Cette plate-forme a été lancée sur coulisses dans la rivière; conduite à son emplacement, elle a été chargée et descendue hier sur le pilotis, où elle est maintenue par huit pieux.

Si le temps continue à être favorable et s'il ne survient aucun accident, avant six semaines, toutes les plates-formes seront placées et toutes les piles du pont seront terminées en grande partie.

On doit des éloges à M. l'ingénieur civil, Franck, pour l'activité qu'il déploie dans la construction de ce beau monument public qui fera le plus grand honneur à M. l'ingénieur en chef du chemin de fer, Simons, qui l'a conçu.

On lit dans un journal de cette ville les observations suivantes :

« Nous avons entendu diverses personnes élever de vives réclamations contre les dispositions du règlement du Casino, qui exclut de toute participation aux fêtes de cet établissement ceux qui ne consentent pas à souscrire à des conditions financières qu'on trouve généralement quelque peu onéreuses. Quant à nous, puisque c'est aux sociétaires qu'il appartient de juger les exigences de la balance à établir entre leur budget des dépenses et les recettes, nous ne pouvons que leur rappeler que, s'il était possible de répartir les frais sur un plus grand nombre d'associés, le succès en deviendrait si non plus assuré, au moins plus populaire. Cette considération ne devrait pas, ce nous semble, rester sans influence, soit relativement aux conditions pécuniaires, soit quant à l'adjonction d'une société d'harmonie. Nous espérons qu'on y réfléchira. »

M. Fourdrin aîné, vient de publier une tragédie en 5 actes, intitulée les *Esseniens*.

M. de Falck, nommé envoyé de la Hollande près de notre cour, est allié à une des notables familles du Hainaut, il a épousé Mlle. de Roisin.

Par arrêté royal du 12 août, le collège électoral du district de Namur est convoqué pour le 9 septembre prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre de la chambre des représentants, en remplacement de M. Fallon (Isidore), président du conseil des mines, nommé officier de l'Ordre Léopold.

Maintenant que le cabinet de La Haye a fait choix de son représentant près de notre cour, il est tout naturel que l'on se préoccupe du personnage qui sera chargé de représenter la Belgique. L'opinion désigne M. le duc d'Ursel, comme devant remplir cette mission; on assure que les hésitations manifestées d'abord par M. le duc, se sont effacées devant des négociations officieuses suivies entre les deux cabinets; on ajoute que notre gouvernement se propose d'acheter l'hôtel d'Ursel, pour un établissement public, spécialement le dépôt des archives du royaume. La nomination ne peut tarder de paraître au journal officiel, alors tous les doutes cesseront.

(Commerce Belge.)

Onze officiers, parmi lesquels se trouvent MM. les colonels Jolly et Borremans, viennent d'être promus aux grades d'officiers ou de chevaliers dans l'ordre de Léopold. (Observat.)

Deux officiers français, au service de la Belgique, viennent d'être rappelés par leur gouvernement : le major Du Camp et le capitaine Gardanne, appartenant tous deux au corps d'état-major en France.

Trois officiers de l'armée belge, le lieutenant d'artillerie De-moor, le lieutenant d'infanterie Van Houbrouck et le sous-lieutenant d'état-major Dassonville, viennent de recevoir de M. le ministre de la guerre l'autorisation de faire partie de l'équipage du navire l'*Hydrographe*, qui, sous les auspices du gouvernement français, va entreprendre un voyage autour du monde.

— La *Gazette des Postes* de Francfort accorde des éloges au choix de M. de Dieskau chargé d'aller nouer des relations diplomatiques en Allemagne. S'il ne possède point la grande naturalisation belge, au moins, dit-elle, connaît-il en sa qualité de Danzickois, très-bien l'Allemagne.

Le choix de M. de T'Serclaes aura, selon cette *Gazette*, l'avantage de fortifier ce haut fonctionnaire dans son penchant pour l'alliance allemande et de le mettre en état d'apprendre à connaître par lui-même comment l'Allemagne envisage et doit envisager la position de la Belgique.

Quant à MM. Lebeau et Goblet, la *Gazette des Postes* ne doute point que, dans l'Europe non allemande, ces messieurs ne puissent obtenir des succès mérités; mais en Allemagne, dit-elle, des hommes étrangers à la langue, aux idées, aux tendances des esprits ne pourront point renouer ces liens, brisés par le temps et que les patriotes allemands désirent voir rétablir tant dans l'intérêt de l'Allemagne elle-même que de la Belgique.

Les Allemands voyent dans les Flamands (la majorité des Belges des frères issus d'une même mère; c'est dans le sens germanique qu'ils veulent fraterniser avec la Belgique. Entre l'Allemagne et une Belgique française, cette sorte d'union, cette alliance intime n'est pas possible.

Au reste, la *Gazette des Postes* est d'avis que les discussions sur les envoyés provisoires en Allemagne présenteront au ministère belge, qui sans doute n'a que de bonnes intentions, l'occasion de savoir ce qu'il serait bon d'éviter à l'avenir.

La *Revue des Deux-Mondes*, recueil périodique qui jouit de beaucoup de vogue en France, contient les réflexions suivantes relativement aux indemnités réclamées de la Belgique par la France :

« Un journal a annoncé que le gouvernement français a adressé au ministère belge une note pour demander le paiement de la double intervention de l'armée française en Belgique, et quelques feuilles conseillent au gouvernement de presser cette réclamation. Selon ces feuilles, la Belgique nous doit son indépendance : nous avons sauvé Anvers menacé d'une destruction totale, et c'est bien le moins que nos voisins paient les frais des expéditions qui ont été faites dans leurs seuls intérêts. Peut-être le gouvernement français a-t-il adressé à ce sujet un *memento* au gouvernement belge; mais nous ne croyons pas qu'il entre dans ses desseins de se placer vis-à-vis de la Belgique dans la situation d'un créancier rigoureux. Rien ne serait plus impolitique en effet, que d'exiger des Belges le paiement immédiat ou même régulier des frais de l'occupation française. »

« La France doit accoutumer la Belgique à demander et à recevoir nos secours dans toutes les occasions difficiles; car la Belgique est la frontière de la France, et en la secourant, la France se secourt elle-même. Que sera-ce donc, si la Belgique sait qu'elle ne peut appeler les troupes françaises à son aide qu'en obérant son trésor? Elle hésitera plus d'une fois à recourir à une protection aussi dispendieuse, et qui sait si un peuple aussi bon calculateur que le peuple belge, ne préférera pas le risque d'une oppression douteuse au nord aux inconvénients d'une dépense certaine au midi? Nous avons du milieu en France. Nous abandonnons partout la politique des intérêts; et quand il y a lieu à exercer, pour notre avantage, une politique désintéressée, c'est le génie financier qui nous souffle nos déterminations. »

Notre conseil communal se réunira vendredi et samedi, 16 et 17 août. Voici les objets d'intérêt général qui seront soumis à ses délibérations :

Projet de règlement relatif à l'enfouissement des animaux morts.

Rapport de la commission des travaux publics : 1° sur un plan de rectification des rues pont de pierres et pont de briques (est); 2° sur un plan de rectification de la Boverie; 3° sur la suppression de la ruelle Magdeleine, rue des Tanneurs; 4° sur le plan de rectification de la rue sur les Fossés, entre les portes St-Martin et St-Marguerite; 5° sur les plans d'agrandissement de la rue Poncecurie, de la rue Grasse-Poutle et d'une partie de la rue Hors-Château; 6° sur l'indemnité au sieur Vincent pour terrain cédé à la voirie; 7° sur le plan de rectification de la voirie au pont Maghin et à une partie du quai St-Léonard; 8° sur des réparations à faire aux locaux des écoles communales.

Nouvel e proposition de la commission des hospices relative à l'acquisition du local St-Abraham.

Cahier des charges pour les réparations à l'hôtel-de-ville, au mur de soutènement à la Tour-en-Bèche et pour la construction d'un hangard à l'entrepôt.

Rapport de la commission d'instruction publique : 1° sur la demande de subside pour étudier l'art vétérinaire à Bruxelles; 2° sur la proposition de faire payer les minerval par les internes et demi-pensionnaires du Collège.

Rapport de la commission des travaux publics : 1° sur la rectification de la rue des Bayards; 2° sur la proposition de mettre en adjudication publique un terrain situé au fond de l'impasse de l'ex-couvent des Croisiers, rue des Prénotrés; 3° sur le plan et le devis de l'agrandissement du cimetière de Robertoni.

Délibérer sur la question de savoir si la ville interviendra de nouveau dans la dépense des travaux de réparation de l'église St-Jacques.

Demande du sieur Triat tendante à obtenir 500 fr. pour contribuer aux frais d'agrandissement du Gymnase.

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE. — Les concours à huis-clos sont terminés à notre conservatoire.

Dans sa séance du 10 de ce mois, le jury du concours de sol-fège a décerné le *premier prix* au jeune Dehassé, le *second* a été partagé entre les élèves Ferrières et Dupuis. Trois accessits y ont été joints.

Les concurrents étaient au nombre de quatorze.

Dans les classes des demoiselles, le *premier prix* a été remporté par Mlle. Mottet; le *second* a été décerné à Mlle. Vercken, et les accessits à Mlles. Modave, Cajot et Welckens.

Les concurrents étaient au nombre de sept.

Le 12, MM. Christophe et Mahy ont obtenu en partage, le *second* prix d'harmonie.

Mercredi 14, vendredi 16 et samedi 17, auront lieu les *concours publics*, à trois heures précises, au local de l'établissement.

Nous appelons toute l'attention des instituteurs et en général de toutes les personnes qui s'occupent d'éducation sur la *nouvelle Grammaire Française, à l'usage des écoles belges*, par A. F. Guillemez (1), professeur à l'université de Paris, etc. La partie des principes et des règles nous a paru être très-soignée et contenir des améliorations incontestables dont MM. les professeurs saisisseront bientôt les avantages. Mais ce qui contribuera principalement au succès de ce livre (déjà adopté comme classique dans plusieurs institutions des Flandres), c'est l'heureuse idée qu'a eue M. Guillemez de ne prendre ses exemples que dans l'histoire de la Belgique de manière que l'élève s'initie aux beautés de la langue en même temps qu'à celles des annales de sa patrie. (VOIR AUX ANNONCES.)

(1) Qui vient de paraître chez Lebrun-Devigne à Gand.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 9 AOÛT 1859.

Naissances : 1 garçon, 1 fille.

Décès : 2 garçons, 5 filles, 2 hommes, savoir : Denis Joassart, âgé de 77 ans, orfèvre, rue Grande Bèche, veuf de Marie Anne Fauquet. — Henri Collaie, âgé de 60 ans, journalier à Seraing, veuf de Marguerite Jehin.

Du 10. — Naissances : 5 garçons, 2 filles.

Décès : 2 garçons, 1 fille, 1 homme, 5 femmes, savoir : Ch. Joseph Tilmant, rentier, âgé de 75 ans, rue Cour des Mineurs, époux de Marie Julie Jue Goethals. — Marie Anne Joseph Leruth, sans profession, âgée de 62 ans, sur Avroy, épouse de Ernest Fraikin. — Augustine Hoffman, journalière, âgée de 55 ans, rue Pierreuse, épouse de Nicolas Fréson. — Marie Joseph Goleau, blanchisseuse, âgée de 18 ans, rue Rouleau.

ANNONCES.

Fête à Ans.

BAL jeudi, vendredi et dimanche, 15, 16 et 18 août, chez JASSE, près de l'ancienne église d'Ans.

A l'occasion de la FÊTE D'ANS, grand DIVERTISSEMENT le 15 et 16, chez Laurent LHOEST, maison *Nanette*. — On y trouvera des RAFFRAICHISSEMENTS, bon VIN et HOUGARDE.

BAL CHAMPÈTRE à la Comète, faubourg Vivegnis, les 15 et 18 du courant.

Jeudi 15 et Vendredi 16 Août, on JETERA des ROUES d'OIES et de DINDONS, chez Mathieu MATRICHE, à ANS.

Belles et bonnes BRIQUES à VENDRE à 10 fr. le 1,000. S'adresser chez CRESPIEN, maître maçon, à Ramet.

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER indépendant avec JARDIN à Ste-Claire. S'y adresser.

On DEMANDE une DEMOISELLE de BOUTIQUE pour un commerce d'annage et de nouveautés; elle paierait sa table, si elle n'était pas au fait du commerce; dans le cas contraire, on la lui accorderait. S'adresser au bureau de cette feuille.

A LOUER pour le NOEL prochain, une BONNE ET AGREABLE MAISON, avec cour, remise, écurie et jardin, cotée 1127, sise faubourg St-Laurent. S'adresser n° 1126 même anbourg.

A LOUER, de suite, une petite MAISON, fraîchement décorée, sise rue Basse-Sauvinière. S'adresser quai de la Sauvinière, n° 806.

RUE VINAVE-D'ILE, 606 — 24 NOUVEAU.

M^{me} BEAUJEAN-BAYET

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir de PARIS

DES MODES NOUVELLES

en Chapeaux, Coiffures, Bonnets, Fleurs, Etoffes pour Robes, Schalls-Cachemire Français longs et carrés, Schalls soie, applications de Bruxelles, etc.

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

AVIS — Mardi 25 Août 1859, à 10 heures du matin, il sera procédé à l'hôtel du gouvernement à Liège, par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et de la commission des actionnaires, à l'adjudication par soumission et aux enchères des travaux ci-après; savoir :

1° Construction de la route concédée partant du village de Jemeppe en face de la maison Riga-Firquet, et aboutissant au Dieren-Patar.

2° Construction d'une partie de chemin de hallage, aboutissant vers laval, à la partie du chemin de hallage existant qui longe le perré dit Poissinger, rive gauche de la Meuse à Herstal.

3° Ouvrages d'entretien et de réparations diverses à exécuter sur la partie du cours de la Meuse, s'étendant en amont de Liège, et se terminant au tournant de St-Jacques, vis-à-vis des Augustins à Liège.

4° Ouvrages d'entretiens et de réparations diverses à exécuter s'étendant depuis le pont Maghin à Liège, jusqu'à la limite de la province vers celle de Limbourg.

Les devis sont déposés à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissements. Liège, le 14 août 1859.

VILLE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les intéressés : 1° que l'ADJUDICATION de la RECONSTRUCTION du MUR de quai en aval du Pont d'Amersœur, rue Sous l'Eau, aura lieu le 19 août, à midi, à l'hôtel-de-ville.

On peut prendre connaissance de ces cahiers des charges au bureau des travaux publics tous les jours de neuf heures du matin à une heure de relevée. Liège, le 12 août 1859.

Le président, J.-J. Tilmant. Par le collège, le secrétaire, Demany.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins informe qu'il procédera le 16 COURANT, à midi précis dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville,

A L'ADJUDICATION

DU

NUMEROTAGE DES MAISONS

des Faubourgs et Campagnes composant la partie extra-muro de la ville.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau des travaux publics chaque jour de 9 heures du matin à une heure de relevée.

Liège, le 12 août 1859. Le président, J. J. Tilmant.

EN VENTE

Chez LEBRUN-DEVIGNE, libraire éditeur, à Gand et chez tous les libraires du Royaume.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE

A L'USAGE DES ÉCOLES BELGES, avec l'application des règles à l'histoire de la Belgique, ainsi qu'un traité simplifié de la conjugaison, du participe, de l'analyse, de la versification française, et le tableau raisonné des principaux dialectes et wallonismes.

Par A.-F. Guillerez, professeur à l'université de Paris, etc. Cet ouvrage est suivi d'exercices non cacographiques, appliqués à l'histoire nationale et extraits des meilleurs écrivains belges, par R. Williquet et A. F. Guillerez. Fort vol. in-12 de 440 pages. Prix : 2 fr. 50 c.

Mardi 27 août 1839,

à deux heures, IL SERA PROCÉDÉ, en la demeure du sieur WAUCOMONT, Hôtel de la Paix, à Herve, par le ministère du notaire OPHOVEN, A LA VENTE

aux enchères publiques

DES OBJETS CI-APRÈS, SAVOIR :

- 1er. Lot. — UNE FERME composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, verger et plusieurs prairies, contenant sept hectares 6 ares 23 cent., UN JOLI QUARTIER DE MAÎTRE joignant la ferme, composé de trois places au rez de chaussée, trois au premier et greniers. Les bâtiments sont construits à neuf et couverts en ardoises. Le tout est situé à Bellefontaine, commune de Battice, et n'est éloigné de Herve que de dix minutes. 2me. Lot. — UNE RENTE de 150 francs, au capital de 3,000 frs., due par Jacques Waucumont, de Herve. 3me. Lot. — Une de 77 francs 79 cent., au capital de 2593 fr. 22 c., due par Mlle. Vossen, de Battice. 4me. Lot. — Une de 53 francs 42 centimes, au capital de 668 fr. 55 c., due par le sieur Degueldre, représentant Larbuison, du Froidhrier. 5me. Lot. — Une de 28 frs. 14 cent., au capital de 584-04 c., due par Pierre-Joseph Halleux, de Charneux. 6me. lot. — Une de 11 fr. 93 cent., au capital de 297 fr. 96 c., due par les époux Fauconnier, de Herve. S'adresser, pour les conditions, en l'étude de M. OPHOVEN, notaire à Herve, lequel est chargé de VENDRE plusieurs FERMES situées dans le canton de Herve.

VENTE DE

DEUX MAISONS, EN GLAIN.

MERCREDI 20 AOUT 1839, 2 heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ, en l'étude et par le ministère de M. RENOU, notaire à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES

Des IMMEUBLES

ci-après désignés, savoir :

- 1er. lot. Une MAISON, cour et dépendances, située en Glain, commune d'Ans-et-Glain, N° 680. 2e. lot. Une autre MAISON, située même commune, N° 681. S'adresser à M. RENOU, notaire, rue du Pot-d'Or.

Jolie petite Maison

DE CAMPAGNE DITE : PRÉ GUERIN

A VENDRE A XHORIS.

Le Mardi 27 Août 1839, à midi précis,

M. le baron Michel DE SELYS de Fanson, propriétaire, rentier à Beaufays, fera procéder, au domicile du sieur G. ROY-DEAUX, cabaretier à Xhoris, par le ministère de M. LAUREND, notaire à Ferrières,

A LA VENTE

D'UNE JOLIE PETITE Maison de Campagne, SISE AUDIT XHORIS,

Avec cour et fournil par devant, bâtiments d'habitation et d'exploitation; jardin; verger; pelouse; le tout contigu auxdits bâtiments, garni des meilleurs et plus beaux arbres fruitiers et d'agrément, contenant environ un hectare. Treize Parcelles de Terre et Pré, première qualité, contenant environ trois hectares.

Cette bonne et solide propriété est située au centre de la commune, dans le site le plus agréable et le plus commode; des routes construites et en construction, vont la mettre en rapport direct avec les villes de Liège, Huy, Verviers, Stavelot et Marche.

Une Chasse étendue et abondante; une Tenderie heureuse dans le bois communal; et une Pêche très-rapprochée, sont des agréments que l'acquéreur pourra ajouter à la valeur de cette propriété, distante d'une demi-lieue de l'Ourte et de l'Emblève. S'adresser audit M. LAUREND, notaire, ou à M. DE BLIR, audit Xhoris, dépositaire des plan et titres de propriété. Lesdits biens seront vendus francs et libres de charges.

A LONG CREDIT.

On peut acheter ces biens à crédit, sur le pied de 100 francs par an, en payant 10 francs d'abord, et le reste en 12 mensualités de 10 francs.

Société du Casino.

La commission administrative informe MM. les sociétaires que sur le rapport de la commission d'ordre, le BAL est fixé au Mardi à 8 heures au lieu de Mercredi.

Plusieurs présentations pour le ballottage ayant été faites depuis que le 1er bulletin a été adressé aux sociétaires, la commission a décidé que ceux qui se feraient inscrire avant les fêtes, recevraient une carte provisoire, et que le second ballottage aurait lieu le dimanche 18 courant.

Pour la commission administrative, Le Président, D. BEYNE, Le Secrétaire, Felix JEHOTTE.

Une PERSONNE de cette ville ayant un commerce bien établi et auquel elle voudrait donner un plus grand développement, désirerait trouver à l'intérêt légal,

UNE SOMME

DE DIX OU QUINZE MILLE FRANCS,

Remboursable de mois en mois. Elle donnerait des marchandises en nativement, et pour une valeur égale à celle de la SOMME PRÊTÉE. — S'adresser en personne ou par lettre affranchie, au bureau de l'agence commerciale et administrative, rue de la Régence, n. 49, à Liège.

Avis pour surenchérir.

Jusqu'inclus le 20 AOUT, on peut surenchérir d'un 20me. la nue propriété,

D'UNE MAISON,

n° 221, sise à Liège, faubourg Ste.-Marguerite, adjudgée provisoirement au prix de 2400 francs. S'adresser au notaire PARMENTIER.

VENTE CONSIDÉRABLE D'IMMEUBLES.

LES 10, 12, ET 14 SEPTEMBRE,

IL SERA PROCÉDÉ, Par le ministère de M. RENOU, notaire à Liège, devant M. le juge de paix des quartiers du nord et de l'est de la ville de Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

BELLE MAISON

DE COMMERCE

De feu M. Laurent A. J. Rodberg, rue Chaussée-des-Prés, et du FONDS DE COMMERCE qui s'y exploite D'UNE MAISON, rue Pêcheurie, de TROIS MAISONS, rue des Tanneurs, UNE MAISON, rue des Ecoilers, DEUX BELLES MAISONS, place de la Comédie, du COUVENT DES CÉLESTINES, et CINQ MAISONS, faubourg d'Avroy, D'UNE BELLE MAISON DE CAMPAGNE, TERRES et PRÉS qui en dépendent, située à Grivegnée.

Des annonces ultérieures indiqueront l'ordre de la VENTE, et le DETAIL des IMMEUBLES. S'adresser à M. RENOU, notaire, rue du Pot-d'Or.

A VENDRE

UN TERRAIN

D'UNE SEULE PIÈCE.

MESURANT 91 HECTARES, 64 ARES, 26 CENTIARES.

LE 26 AOUT 1839, à une heure de relevée,

La commune de Forêt, fera VENDRE publiquement en la demeure de M. Jean-Gilles VANDALEM, à Prayon, commune de Forêt, par le ministère du notaire DELIEGE,

UNE PIÈCE DE TERRE ET PATURE,

sise dans la commune de Forêt, près de Beaufays, mesurant 91 hectares, 64 ares, 26 centiares. Ce terrain, par sa proximité de plusieurs routes et d'une nombreuse population, est propre à être mis en culture, il formerait la plus belle ferme du pays.

Il contient des mines de fer et du sable propre aux fonderies, ainsi qu'aux chemins de fer. L'établissement de la section de Liège à Verviers, donnera une nouvelle activité aux salières qu'on y a établies. Il sera exposé d'abord en 12 lots, puis en masse.

Véritable Essence

CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE

DE BRETON, PHARMACIEN, A PARIS, RUE D'ARGENTEUIL, 31.

Une longue expérience a prouvé qu'aucun remède n'était comparable à cette ESSENCE POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES, DES DARTRES, GOUTTES, RHUMATISMES et généralement de toutes les maladies qui reconnaissent pour cause une acréte ou vice du sang. Véritable sudorifique, dépuratif par excellence, elle est la seule reconnue spécifiquement pour combattre avec succès les accidents qui suivent l'usage du mercure. Le flacon 4 f. Dépôts à la pharmacie de MM. Decamps, rue de la Régence, à Liège.

VENTE

BONNE MAISON.

MARDI 27 AOUT 1839, à 3 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M. DE BEVVE, notaire à Liège, il sera procédé à l'exposition en

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UNE MAISON

en bon état, située à Liège, vis-à-vis la caserne des Ecoilers, rue entre deux Murs, portant le n° 60. S'adresser pour connaître les conditions de la VENTE, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs-de-Haquin, numéros 281-19.

VILLE DE LIEGE TRAVAUX PUBLICS.

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLÈGE

PENSIONNAT COMMUNAL.

L'adjudication des travaux aura lieu le LUNDI 19 du courant à midi précis, à l'Hôtel-de-Ville, pardevant le collège des bourgeois et échevins. On peut prendre connaissance des plans et cahier des charges au bureau des travaux publics de 9 heures du matin à 1 heure et de 4 heures à 6 heures du soir. Liège, le 7 août 1839.

Le président, J. J. Tilman, Par le collège le secrétaire Demany.

BOURSES.

PARIS, LE 13 AOUT 1839.

Table of exchange rates for various locations including Amsterdam, Anvers, and Bruges, listing rates for different currencies and commodities.

AMSTERDAM, LE 12 AOUT

Table of exchange rates for Amsterdam, listing rates for various currencies and commodities.

ANVERS, LE 13 AOUT

Table of exchange rates for Anvers, listing rates for various currencies and commodities.

CHANGES.

Amsterd. C. jours 112 0/0 p. P. Id. 2 mois 105 5/8 p. A. Rotterdam, C. jours 105 5/8 p. A. Id. 2 mois 105 5/8 p. A. Paris, C. jours 114 5/8 p. Id. 2 mois 112 0/0 p. Londres, C. jours 40 Id. 2 mois 39 1/2 Id. 3 mois 38 1/2 Id. 4 mois 38 1/2 Id. 5 mois 38 1/2 Id. 6 mois 38 1/2 Id. 7 mois 38 1/2 Id. 8 mois 38 1/2 Id. 9 mois 38 1/2 Id. 10 mois 38 1/2 Id. 11 mois 38 1/2 Id. 12 mois 38 1/2 Id. Francfort, C. jours 56 1/2 Id. 2 mois 56 1/2 Id. 3 mois 56 1/2 Id. 4 mois 56 1/2 Id. 5 mois 56 1/2 Id. 6 mois 56 1/2 Id. 7 mois 56 1/2 Id. 8 mois 56 1/2 Id. 9 mois 56 1/2 Id. 10 mois 56 1/2 Id. 11 mois 56 1/2 Id. 12 mois 56 1/2 Id. Bruxelles et Gand 114 0/0

BULLETIN DE BOURSE.

Malgré une hausse de 1/8 0/0 à la Bourse de Paris d'hier sur la rente espagnole, le cours des ardoins est descendu ici de 18 1/8 cours d'ouverture à 18 0/0. Les primes très-offertes à toutes les échéances. Peu de point d'affaires en actions industrielles et en fonds de Etats.

BRUXELLES, LE 15 AOUT

Table of exchange rates for Brussels, listing rates for various currencies and commodities.

VIRNNE, LE 14 AOUT

Métalliques 5 p. c., 106 1/16. — Actions de la Banque 1520.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 19 AOUT.

Le bateau à vapeur belge Bruges, v. de Londres, avec passagers et diverses marchandises. DÜ 13.

Le koff han, Gestina, v. de Liverpool, ch. de div. march. Le koff belge Léopold fer., v. de Bordeaux, ch. de vin.

Imprimerie de J.-B. Neesens, rue du Pot-d'Or, à Liège, n° 602.